

Arrêté du 21 avril 2009 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris au titre de l'activité déclarée au mois de février 2009

21/04/2009

Le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'AP-HP au titre de l'activité déclarée au mois de février 2009 est arrêté à 237 648 958,21 €. Ce texte détaille les éléments composant cette somme.